

VADEMECUM SPORTIF 2019

MERITE DEPARTEMENTAL U10, U12, U14 benjamin·e·s, U16 minimes, U18 cadet·te·s.....	2
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET.....	3
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET.....	4
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS.....	5
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL.....	6

MERITE DEPARTEMENTAL U10, U12, U14 Benjamin·e·s, U16 minimes, U18 Cadet·te·s

Vendredi 19 avril 2019 au Golf de Vaugouard
Samedi 18 mai 2019 au Golf de Sully
Lundi 8 juillet 2019 au Golf de Marcilly
Jeudi 24 octobre 2019 au Golf d'Augerville

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, licenciés dans un club du Loiret.
Pour les catégories d'âge :

- | | | |
|--------------------|--------------|-------------------------|
| • U10 | | Né(e)s en 2009 et après |
| • U12 | 11 et 12 ans | Né(e)s en 2007 et 2008 |
| • U14 Benjamin·e·s | 13 et 14 ans | Né(e)s en 2005 et 2006 |
| • U16 Minimes | 15 et 16 ans | Né(e)s en 2003 et 2004 |
| • U18 Cadet·te·s | 17 et 18 ans | Né(e)s en 2001 et 2002 |

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, doit être enregistré dans le club de licence. Un joueur sans certificat médical enregistré 5 jours francs avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition. Épreuve non-fumeur. Caddeyage et chariots électriques sont interdits. Les accompagnateurs et les parents doivent être en permanence à plus de 50 mètres des joueurs.

FORMES DE JEU : STROKE-PLAY pour index inférieur à 36 inclus STROKE-FORD pour index supérieur à 36 (au-delà de 8 on marque 9 et on ramasse obligatoirement)

- **U10 et U 12 filles et garçons avec index entre 40 et 50** : distance sur 9 trous
 - U10 filles 1870 m. maximum
 - U10 garçons 2195 m. maximum
 - U 12 filles 2138 m. maximum
 - U 12 garçons 2455 m. maximum
- **U10 et U 12 filles et garçons avec index inférieur à 40** : 18 trous
 - U10 filles 3740 m. maximum
 - U10 garçons 4390 m. maximum
 - U 12 filles 4275 m. maximum
 - U 12 garçons 4910 m. maximum
- **U14 benjamines avec index inférieur à 35** : 18 trous avec 4660 m. maximum
- **U 14 benjamins avec index inférieur à 30** : 18 trous avec 5540 m. maximum
- **U 16 minimes F. avec index inférieur à 30** : 18 trous avec 5035 m. maximum
- **U 16 minimes G. avec index inférieur à 24** : 18 trous avec 5945 m. maximum
- **U18 cadettes avec index inférieur à 24** : 18 trous avec 5035 m. maximum
- **U 18 cadets avec index inférieur à 18** : 18 trous avec 5945 m. maximum

Dans toutes les séries, les joueurs ne répondant pas aux critères de sélection, peuvent bénéficier d'une wild-card sur proposition justifiée de l'enseignant de leur club auprès de l'entraîneur du Comité : Roman LISSOWSKI. Distances préconisées par la FFG. Sont indicatives et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Droit d'engagement de 10 Euros par enfant pour chaque journée à régler sur place en espèces ou par chèque. Clôture des engagements 8 jours avant la compétition auprès des clubs. Ceux-ci enverront les inscriptions 7 jours avant la compétition à M^{me} MARIE DIT ROULLAND : gmdr@wanadoo.fr.

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET

Samedi 13 juillet 2019 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERES : Être licenciées et membres de l'Association Sportive du club qu'elles représentent ou des clubs de golf d'entreprise.

Une Série Dames (boules bleues) : index inférieur à 26,4 (autorisation d'une joueuse dont l'index est compris entre 26,5 et 35,4).

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3) du Vademecum FFG

Il est interdit aux joueuses, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- 2 simples et un greensome avec 4 joueuses différentes /stroke-play/18 trous
- autorisation de 6 joueuses maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet vademecum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : info@golf-loiret.com
- seuls les scores en brut du greensome et du meilleur simple sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 2^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- l'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index, mais les joueuses doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- la fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h.45 au club house**.
- la présence du **Capitaine** (1 minimum par club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier_cdg45@sfr.fr avant le **mardi 9 juillet 2019**.

Le droit d'engagement de **100€ par équipe dames** (dont 10€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

- **1^{er} départ à partir de 9h.30.**
- Les départs seront envoyés dans les clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du club de Sully.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET

Samedi 13 juillet 2019 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERS : Être licenciés et membres de l'Association Sportive du club qu'ils représentent ou des clubs de golf d'entreprise.

- **1^{ère} série messieurs (boules blanches)** : index compris entre 8,5 et 15,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 15,5 et 35,4*).
- **2^{ème} série messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 15,5 et 35,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index est supérieur à 35,4*).
- **Série seniors messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 8,5 et 26,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 26,5 et 35,4*).

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3) du Vadémécum FFG

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- 3 simples et un greensome avec 5 joueurs différents / stroke-play / 18 trous
- autorisation de 7 joueurs maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet vadémécum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : info@golf-loiret.com
- seuls les scores en brut du greensome et les 2 meilleurs simples sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 3^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- l'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index, mais les joueurs doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- la fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h.45 au club house**.
- la présence du **Capitaine** (1 minimum par club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification

PRIX

Le titre de champion est décerné dans chaque série en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier_cdg45@sfr.fr avant le **mardi 9 juillet 2019**.

Le droit d'engagement de **120 € par équipe messieurs** (dont 10€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

- **1^{er} départ à partir de 9h.30.**
- Les départs seront envoyés dans les clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du club de Sully.

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS

Lundi 23 septembre 2019 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des clubs du Loiret avec terrain ou des clubs de golf d'entreprise. Ouvert aux joueurs et joueuses qui sont seniors 1 et seniors 2 à la veille de la date du tournoi. **Index au 20 septembre 2018.**

Messieurs seniors 1 et seniors 2 (boules jaunes) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 35,4

Dames (boules rouges) :

- Index inférieur ou égal à 35,4.

FORME DE JEU

STROKE-PLAY pour la 1^{ère} série messieurs et **STABLEFORD** pour les autres séries.

PRIX

- **Les titres de champion dames, seniors 1 en 1^{ère} série et en 2^{ème} série, seniors 2 en 1^{ère} série et en 2^{ème} série sont décernés en brut (5 titres).**
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces.

PAS DE CARTE BANCAIRE.

- Adultes : 34€ (dont 8€ pour le Comité)
- Membres golf de Limère : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée **avant le vendredi 20 septembre 2019**, à l'adresse suivante : : **golforleanslimere.com puis compétitions puis cliquez sur INSC pour : championnat du Loiret seniors en précisant votre numéro de licence**, et votre catégorie pour les messieurs : seniors 1 ou seniors 2.

DEPARTS

- **1^{er} départ à partir de 9h00.**
- Les départs seront envoyés dans les clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com et sur le site de l'AS du Golf de Marcilly

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du club de Limère

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL

Samedi 19 octobre 2019 au Golf de Donnery

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des clubs du Loiret avec terrain ou des clubs de golf d'entreprise. **Index au 15 octobre 2019**

Messieurs (boules jaunes) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Dames (boules rouges) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3) du Vadémécum FFG

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

STABLEFORD pour toutes les séries.

PRIX

- **Le titre de champion est décerné en brut dans les deux séries messieurs et dames (4 titres)**
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces.

PAS DE CARTE BANCAIRE.

- Adultes : 34€ (dont 8€ pour le Comité)
- Jeunes nés après 2001 inclus : 22€ (dont 8€ pour le Comité)
- Membres Donnery : 8€

INSCRIPTIONS

En raison du nombre limité de joueurs (80 pour les 4 séries), les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au mercredi 16 octobre 2019 à 16 h.00**, à l'adresse suivante : golfloiret.com puis **compétitions** puis cliquez sur **INSC** pour : **championnat du Loiret avec votre numéro de licence.**

DEPARTS

- **1^{er} départ à partir de 9h.00.**
- les départs seront envoyés dans les clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS du Golf de Donnery

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du club de Donnery.